

## FICHE 1 PRESENTATION DE LA DEMANDE

### Première demande

Libellé de la certification : conducteur de matériel de collecte ou de nettoyage ou assainissement

Niveau : V

Code(s) NSF : 343 t

Autorité(s) délivrant la certification : GIP FCIP CAFOC de Toulouse

Autre démarche de reconnaissance en cours (le cas échéant) :

Date de transmission de la demande à l'autorité de saisine :

Date de première délivrance de la certification :

### Interlocuteur en charge du dossier

Monsieur

Nom : CABIOCH

Prénom : Jean-Yvon

Courriel : [jean-yvon.cabioch@ac-toulouse.fr](mailto:jean-yvon.cabioch@ac-toulouse.fr)

Fonction : Directeur des études du CAFOC de Toulouse

Téléphone : 05 61 17 73 06

Télécopie : 05 61 17 72 95

Adresse postale :

GIP FCIP – 1, Allée des pionniers de l'aéropostale 31400 Toulouse

Numéro de dossier attribué par la CNCP :

## FICHE 2

### IDENTIFICATION DE(S) L' AUTORITE(S) DELIVRANT LA CERTIFICATION

#### 1) Dénomination juridique complète (statut)

---

Nom de(s) l'autorité(s) délivrant la certification : GIP FCIP CAFOC de Toulouse

Adresse : 1, Allée des pionniers de l'aéropostale 31400 Toulouse

Téléphone : 05 61 17 73 07

Télécopie : 05 61 17 72 95

Courriel : [gipfcip@ac-toulouse.fr](mailto:gipfcip@ac-toulouse.fr)

Site Internet (le cas échéant) :  
<http://www.greta.ac-toulouse.fr/>

Statut juridique : Groupement d'Intérêt Public

#### 2) Représentée par

---

Madame

Nom : ROSSI

Prénom : Dominique

Courriel : [dominique.rossi@ac-toulouse.fr](mailto:dominique.rossi@ac-toulouse.fr)

Fonction : Directrice du GIP FCIP de Toulouse

Téléphone : 05 61 17 71 67

Télécopie : 05 61 17 72 95

#### 3) Activités de l'autorité délivrant la certification

---

Activité principale : Formation et insertion professionnelles

Autres activités : Ingénierie de formation, conseil aux organisations et conseil-accompagnement à la VAE

#### 4) Autres certifications octroyées par l'autorité délivrant la certification

---

Préparation de deux certifications :

- **FRP** – Formateur Responsable Pédagogique : certification délivrée par le GIP FCIP d'Aquitaine
- **CEFI** – Conseiller Emploi Formation Insertion : certification délivrée par le GIP FCIP d'Alsace

## FICHE 3 RESEAUX

### 1) Quels sont les membres du réseau ? Quels éléments ont-ils en commun ?

---

Une seule autorité délivrant la certification : GIP FCIP CAFOC de Toulouse

Plusieurs structures préparent ou peuvent préparer à la certification :

- Campus VEOLIA Environnement de Jouy-Le-moutier (93)
- Campus VEOLIA Environnement VE Atlantique : Nantes et Tarbes
- Autres Campus
- GRETA

### 2) Quelles sont les mentions sur le document attestant de la certification ?

---

- Le nom de l'organisme certificateur : Education Nationale - GIP FCIP CAFOC de Toulouse
- Le nom du Président du Jury : Jean-Yvon CABIOCH
- Le nom du titre : « Conducteur de Matériel de Collecte ou de Nettoyement ou d'Assainissement »
- Les prénoms, le nom, la date de naissance du titulaire de la certification
- La date et le lieu de délivrance de la certification

### 3) Une convention a-t-elle été établie entre les autorités délivrant la certification ?

---

Cette convention n'est pas établie car le GIP FCIP CAFOC de Toulouse est la seule autorité délivrant la certification.

Néanmoins, des conventions sont établies entre le GIP FCIP de Toulouse et les organismes préparant à la certification précisant les conditions de mises en œuvre des évaluations en cours et en fin de formation. Il en est de même entre le GIP FCIP de Toulouse et d'autres GIP FCIP de France supports de DAVA concernant les conditions de mise en œuvre de l'accompagnement à la VAE, préalable à la présentation du dossier au jury de certification.

L'organisme certificateur entend ainsi s'assurer d'une certaine homogénéité dans la mise en œuvre des évaluations.

**4) Quelles sont les conditions de rupture de la convention en cas de défaillance d'un membre du réseau ?**

---

## FICHE 4

### METIER, FONCTIONS ET ACTIVITES VISE(ES)

#### 1/ Désignation du métier

Conducteur de matériel de collecte ou de nettoyage ou d'assainissement

Métier de chauffeur poids lourd adapté aux véhicules de collecte de déchets ou de nettoyage ou d'assainissement.

#### 2/ Description des activités

Le « Conducteur de Matériel de Collecte ou de Nettoyement ou d'Assainissement » est un professionnel qualifié qui :

- Conduit des véhicules poids lourd de collecte et transport de :
  - **déchets municipaux** (provenant des ménages et des collectivités) **en porte à porte** ainsi qu'en **points d'apport volontaire** (colonnes à verre, journaux magazines, ...),
  - déchets provenant des **activités professionnelles** : déchets industriels, déchets dangereux (ex. : DASRI : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux)
- Conduit des véhicules de **nettoyement** : balayeuses et laveuses poids lourd.
- Conduit des véhicules et effectue des **opérations d'assainissement** (hydrocureur pompeur aussi appelé mixte ou combiné). Il collecte et transporte des **déchets liquides** issus de l'entretien des réseaux d'assainissements des collectivités, des industriels et des particuliers ainsi que les déchets liquides issus des activités industrielles.

Il exerce ainsi une des 3 fonctions distinctes : collecte ou nettoyage ou assainissement. **Ce qui distingue chacune des fonctions, c'est la nature du déchet collecté et le type de matériel utilisé.**

Le passage d'une fonction à l'autre exige des connaissances particulières quant aux déchets concernés et quant aux types de matériels et outils ; ces connaissances peuvent être acquises au travers de formations d'adaptation au poste.

Les principales activités exercées par le conducteur de matériel de collecte ou de nettoyage ou d'assainissement sont décrites ci-après au regard de la mise en œuvre du processus de production.

Ainsi, le conducteur :

- 1. Prépare son intervention selon les instructions de son responsable hiérarchique et les procédures en vigueur** (procédures réglementaires et internes à l'entreprise)
- 2. Conduit un véhicule poids lourd**
- 3. Réalise son intervention avec des matériels et outils spécifiques aux prestations (collecte ou nettoyage ou assainissement) et selon les procédures en vigueur**
- 4. Réalise les opérations de contrôle, d'entretien du véhicule et de « reporting » à la fin de son intervention**

Les quatre activités professionnelles listées sont celles que doit maîtriser le conducteur de matériel de collecte ou de nettoyage ou d'assainissement pour s'adapter aux différentes configurations de travail et aux évolutions des organisations.

Elles constituent **le coeur de métier**, la part de la conduite étant majoritaire dans l'exercice de son métier.

### **Situations professionnelles caractéristique**

Les ressources mobilisées par le conducteur de matériel de collecte ou de nettoyage ou d'assainissement sont notamment repérées au travers des trois situations professionnelles suivantes :

- 1. Conduite de véhicule poids lourd et de matériel dans le respect des règles de sécurité**
- 2. Réalisation d'une prestation**

2.1 - Réalisation d'une prestation de chargement, de transport et de déchargement des déchets solides dans le respect des règles de sécurité, avec la contribution de rippers.

*Situation professionnelle concernant la fonction collecte*

2.2 - Réalisation d'une opération de nettoyage d'un espace public (rues, places, ...) ou privé à l'aide d'engins spécifiques (balayeuses, laveuses) dans le respect des règles de sécurité.

*Situation professionnelle concernant la fonction nettoyage*

2.3 - Réalisation d'une prestation de chargement, de transport et de déchargement des déchets liquides dans le respect des règles de sécurité, avec la contribution d'aides opérateurs.

*Situation professionnelle concernant la fonction assainissement*

Dans chacun des cas, la prestation s'effectue avec

- ✓ la vérification, l'entretien et la maintenance de 1<sup>er</sup> niveau du véhicule
  - ✓ l'analyse et le renseignement de documents d'exploitation permettant d'assurer traçabilité, information/communication et qualité de prestation tout au long du processus
  - ✓ le contact, l'information et le conseil auprès des clients
  - ✓ le respect des règles de sécurité
- 3. Gestion d'aléas et de situations exceptionnelles telles que : déchets à déclasser, accident de la circulation, crevaison, accident corporel, conditions météo exceptionnelles, agression verbale, gestion d'un retard, ...**

**Ce qui spécifie ce métier par rapport au conducteur de transport de marchandises** (fiche ROME 43114) **et par rapport au conducteur livreur** (fiche ROME 43113)

Le conducteur de matériel de collecte ou de nettoyage ou d'assainissement réalise globalement les mêmes activités que le conducteur de transport de marchandises et que le conducteur livreur.

Cependant, il effectue des activités qui spécifient le métier ; de plus, des conditions d'exercice particularisent le métier :

- ✓ La réalisation systématique d'une prestation associée à la conduite
- ✓ Le transport et la prestation réalisée en équipe  
*Ex. : rippers pour la collecte de déchets ménagers, lancier pour le nettoyage, aide-opérateur pour l'assainissement*
- ✓ L'utilisation et l'entretien d'équipements spécifiques nécessaires aux prestations avec des enjeux en terme de sécurité et de coûts  
*Ex. : camion de collecte, laveuse automatique, hydrocureur*
- ✓ La part relative de la conduite dans la réalisation d'une prestation
- ✓ Une qualité de service spécifique à la protection du public, de l'environnement et au soin apporté à la propreté des lieux
- ✓ Une conduite spécifique  
*Ex. : vitesse réduite, conduite à droite pour le nettoyage*
- ✓ Le contact avec des déchets ou des salissures en connaissant les types de déchets, leurs caractéristiques et le cadre réglementaire y afférant
- ✓ L'utilisation systématique d'un véhicule poids lourd
- ✓ Des décalages horaires -tôt le matin, tard en soirée- et des astreintes pour les activités de nettoyage et d'assainissement

**Ce qui spécifie ce métier par rapport à l'agent d'entretien et d'assainissement**  
(Fiche ROME 11214)

S'il existe des activités similaires entre les deux métiers, ce qui particularise le conducteur de matériel de collecte ou de nettoyage ou d'assainissement, c'est le fait que

- il conduit des véhicules poids lourd dans tous les cas, ce qui est une compétence incontournable pour l'exercice du métier
- il réalise la prestation avec des équipiers, notamment pour la fonction assainissement, sachant que ces derniers, les aides opérateurs, exercent eux-mêmes le métier d'agent d'assainissement.

De plus, la connaissance de l'environnement est primordiale pour le conducteur de matériel de collecte ou de nettoyage ou d'assainissement.

## **Ce qui spécifie ce métier par rapport à l'agent d'entretien et de nettoyage urbain, aussi nommé agent de nettoyage**

(fiche ROME 11213 et fiche métier du CNFPT )

Si le métier d'agent d'entretien et de nettoyage urbain, du fait de son appellation, peut sembler proche du métier de conducteur de matériel de collecte ou de nettoyage ou d'assainissement, la seule activité commune réside en la conduite d'un véhicule : dans le cas du conducteur de matériel de collecte ou de nettoyage ou d'assainissement il s'agit toujours d'un poids lourd.

Le nettoyage du mobilier urbain (abribus, panneaux de signalisation, ...) et le balayage à pied ne relèvent pas de l'activité du conducteur de matériel de collecte ou de nettoyage ou d'assainissement.

Ainsi, le conducteur de matériel de collecte ou de nettoyage ou d'assainissement est un métier de conducteur avec de fortes spécificités. Il exerce généralement son action de collecte ou d'assainissement avec le concours d'agents et la plupart du temps, il réalise seul son action de nettoyage.

### **3/ Fiches ROME les plus proches**

43113 : conducteur - livreur

43114 : conducteur de transport de marchandises

11213 : agent d'entretien et de nettoyage urbain

11214 : agent d'entretien et d'assainissement

### **4/ Cadres d'exercice les plus fréquents**

#### **Secteurs d'activités :**

Le conducteur de matériel de collecte ou de nettoyage ou d'assainissement est un salarié d'une structure territoriale ou d'une entreprise privée spécialisée dans les « services à l'environnement », en activité principale ou accessoire.

Les entreprises privées de ce secteur peuvent être des grandes entreprises ou des PME. Les collectivités territoriales sont quant à elles de taille très variable.

Des entreprises de transports, spécialisées dans le transport de déchets industriels - banaux ou spéciaux- et déclarées en Préfecture, peuvent aussi être le cadre d'activité de l'exercice du métier, pour la fonction collecte de déchets industriels.

De même, les compagnies des eaux peuvent être le cadre d'activité de l'exercice du métier pour la fonction assainissement.

Des sociétés du secteur des Travaux Publics peuvent avoir accessoirement une activité de conducteur de matériel pour la fonction nettoyage. Des entreprises de traitement de produits chimiques peuvent aussi assurer le cadre d'activité de l'exercice du métier, pour la fonction collecte.

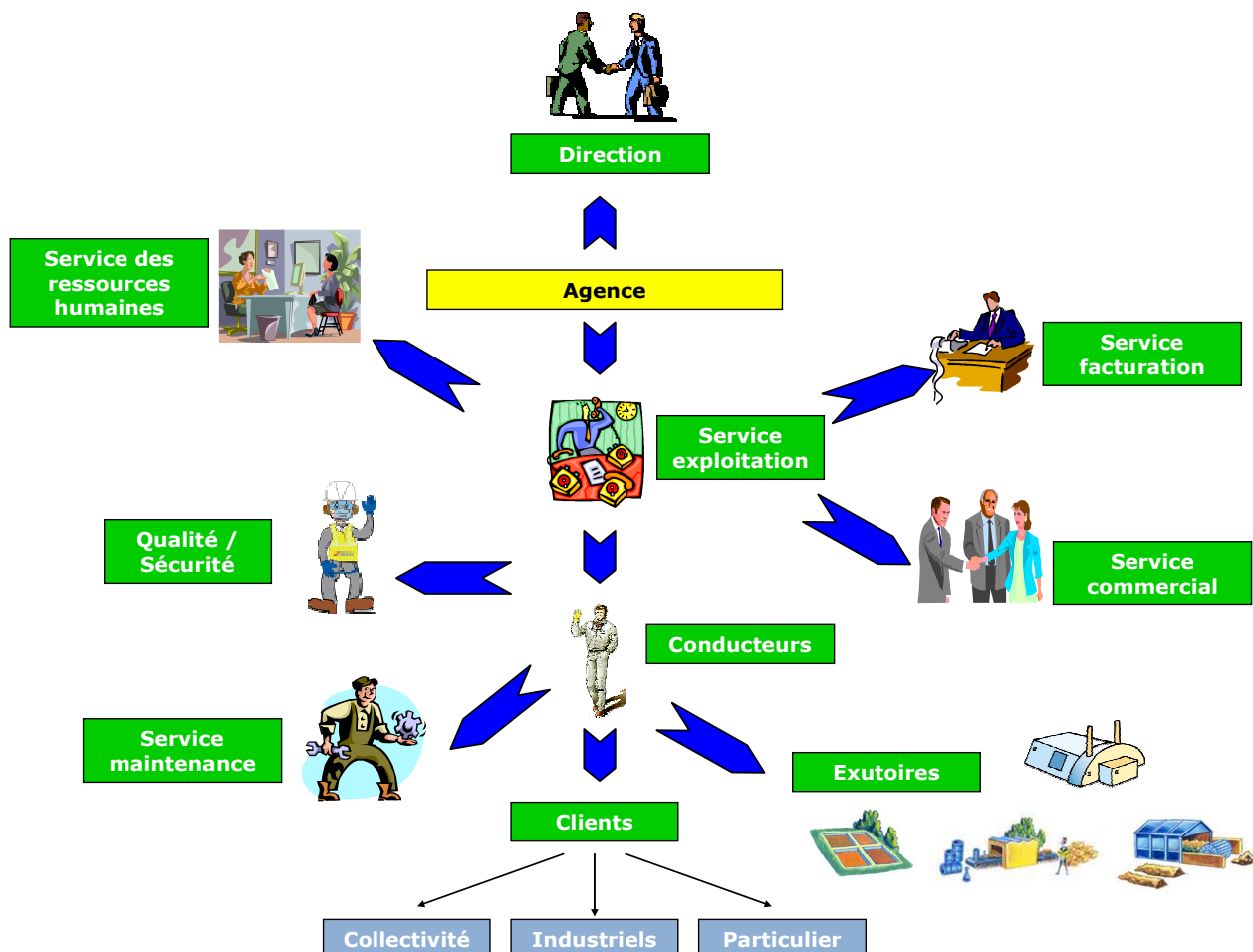
## Responsabilités et autonomie caractérisant les postes ciblés

Le conducteur de matériel de collecte ou de nettoyage ou d'assainissement

- ✓ Est placé sous la responsabilité d'un agent de maîtrise
- ✓ Est autonome et responsable de l'exécution des prestations qui lui sont confiées
- ✓ Effectue des prestations, dans le respect de sa feuille de tournée, avec des coéquipiers -1 à 2 personnes- (ripper ou lancier ou aide opérateur) sans exercer de responsabilité d'encadrement ; la responsabilité liée à la mise en œuvre de la prestation est solidaire
- ✓ Est responsable du matériel et des équipements qu'il utilise pour réaliser la prestation en assurant la sécurité des biens et des personnes et en décelant les anomalies de fonctionnement
- ✓ Rend systématiquement compte à sa hiérarchie du déroulement de son activité
- ✓ Est responsable de la qualité de la prestation qu'il assure (dimension commerciale)  
*Une mauvaise qualité de prestation peut entraîner des conflits, un mécontentement de la population, une dégradation de l'hygiène et de la salubrité*
- ✓ Respecte des procédures et des consignes de sécurité  
*Un non respect pouvant être à l'origine d'accidents corporels ou matériels*

Relations fonctionnelles du conducteur de matériel CNA :

Le schéma ci-dessous indique les relations fonctionnelles du conducteur de matériel de collecte ou de nettoyage ou d'assainissement au sein de son environnement professionnel.



## 5/ Réglementation d'activités

- Le conducteur de matériel de collecte ou de nettoyage ou d'assainissement doit être titulaire du **permis de conduire «Poids lourd» (permis C)** ainsi que de la « **Formation Initiale Minimum Obligatoire » à la sécurité (FIMO)**. Cette dernière sera recyclée tous les 5 ans par la «**Formation Continue Obligatoire à la Sécurité» (FCOS)**. Ces exigences constituent un pré requis incontournable pour acquérir le titre.
  - FIMO et FCOS déchets : dans le cas de conducteurs de collecte et de nettoyage liés à la Convention Collective Nationale des Activités du Déchet (loi n° 98-69 du 6 février 1998 et 52<sup>ème</sup> avenant à la convention collective du 21 octobre 1999).
  - FIMO et FCOS décret balai : dans le cas de conducteur en assainissement (décret 2004-1186 du 8 novembre 2004)
- Dans le cas où le conducteur doit assurer des prestations de collecte et de transport de déchets dangereux, celui-ci doit être titulaire du **certificat de formation pour le transport de marchandises dangereuses** (formation obligatoire au titre de l'ADR - *Accord européen relatif au transport de marchandises dangereuses par route, dit ADR-*).
- En fonction du type de collecte, la manipulation d'une grue auxiliaire véhicule implique la nécessité d'un CACES -Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité-. Recommandation R. 390. Le syndicat de la branche professionnelle, le SNAD - Syndicat National des Activités du Déchet- a rendu le CACES obligatoire.
- De la même façon, étant donné l'importance des risques dans la profession, le conducteur en collecte des déchets municipaux, devra être titulaire du certificat de « **Sauveteur Secouriste du Travail » (SST)**. La détention de ce certificat constitue une recommandation et non une obligation.

Selon les fonctions et les spécialités de l'emploi, différentes habilitations ou exigences peuvent être demandées.

Ces différentes habilitations sont délivrées indépendamment de la certification visée par le présent dossier.

A souligner : l'importance de la **veille sur les réglementations**

## FICHE 5

# LIENS ENTRE LA CONSTRUCTION DE LA CERTIFICATION ET LE CHAMP PROFESSIONNEL VISE

### 1) Quelles sont les raisons de la création de la certification ?

Le GIP FCIP CAFOC de Toulouse a été directement sollicité par l'entreprise Veolia Propreté (entité du Sud-Ouest) pour la création du titre.

Cette entreprise est membre du groupe Veolia Environnement lequel a signé un accord de partenariat avec le Ministère de l'Education Nationale.

Veolia Propreté a exposé ses motifs de création d'un titre eu égard à ses propres besoins :

- valoriser le métier de conducteur de collecte ou de nettoyage ou d'assainissement pour faciliter le recrutement et la fidélisation des salariés
- reconnaître par une certification spécifique les caractéristiques d'un métier qui se différencie des agents d'entretien, des agents de nettoyage urbain ou d'assainissement.

Au regard de ces motifs, le GIP FCIP CAFOC de Toulouse s'est engagé à déposer une demande de création de certification afin de prendre en compte à l'échelle du territoire national, les évolutions des besoins en compétences de la filière, sur un plan quantitatif et qualitatif, tout en s'assurant d'une veille pertinente pour intégrer au mieux et au plus tôt les évolutions qui se feront jour.

Trois raisons majeures président ainsi à la création du titre :

1. Une forte évolution du secteur professionnel
2. La nécessité de valoriser un métier par une reconnaissance professionnelle spécifique
3. L'intérêt de cibler une certification sur le cœur du métier de conducteur de matériel de collecte ou de nettoyage ou d'assainissement

#### **1. Une forte évolution du secteur professionnel**

Le champ professionnel de la gestion des déchets et de l'environnement a connu une très forte évolution ces dernières années. Cette évolution concerne les champs

- de la technicité,
- de la sécurité,
- du respect de l'environnement,
- de la relation avec le client (qualité de service).

Les exigences de performance des entreprises oeuvrant dans le secteur sont amplifiées en terme de sécurité, de respect du cadre réglementaire et de qualité de service (relation clientèle). Aussi, les besoins de qualification sont importants pour des métiers qui sont souvent exercés par du personnel non qualifié ou du personnel en reconversion professionnelle (ex. chauffeurs de transport de marchandises).

Les activités professionnelles dans ce secteur, du fait des préoccupations environnementales désormais au cœur de notre société, sont en pleine expansion. Or, le recrutement s'avère difficile du fait d'un déficit d'image de ces métiers.

Le métier de conducteur représente aujourd'hui environ 15 000 emplois dans le secteur, sans prendre en compte les emplois dans les régies dont le nombre d'emplois sur le métier ne peut être connu en tant que tel. Ainsi, selon le SNAD –Syndicat National des Activités du Déchet-, sur 36 000 salariés, on dénombre 9 600 conducteurs pour ce qui concerne les activités de collecte et de nettoyage. Selon la FNSA –Fédération Nationale des Syndicats de l'Assainissement-, en ce qui concerne l'assainissement, sur 12 000 salariés, on dénombre 5 000 conducteurs.

Les évolutions en cours mettent en évidence, pour l'activité de collecte, que la proportion de conducteurs tend à s'accroître au profit de celle des rippers.

Il est difficile aujourd'hui de définir en termes prospectifs les besoins quantitatifs en emplois, compte tenu des données disponibles qui ne permettent pas de traiter celles relatives au métier de conducteur en tant que tel. Ce manque de données a fait l'objet d'un constat lors de la première réunion du conseil de perfectionnement.

## ***2. La nécessité de valoriser un métier***

La reconnaissance du métier, portée par ce titre, vise à remédier au déficit de recrutement lié à l'image peu attractive des métiers de la propreté, notamment auprès des publics jeunes et adultes de faible niveau de qualification. L'identification des compétences et leur reconnaissance à travers le titre permettront de développer une communication sur le métier.

Pour les salariés en place, la reconnaissance du métier par un titre facilitera une montée en compétences et contribuera à leur évolution sociale et par voie de conséquence à leur fidélisation, si ce n'est dans l'entreprise, au moins dans le secteur (cet aspect est d'ores et déjà perceptible au travers des promotions qui ont accédé à la certification rectorale).

Parallèlement, l'acquisition du titre par une formation en alternance est un axe fort d'intégration, tant pour les publics adultes engagés dans un parcours de professionnalisation, que pour des jeunes pour lesquels la voie d'accès par l'apprentissage est demandée dans le dépôt du titre. Ainsi, Campus Veolia basé à Tarbes a sollicité le Conseil Régional Midi-Pyrénées pour l'ouverture d'une formation par apprentissage pour préparer ce titre.

## ***3. L'intérêt de cibler une certification sur le cœur du métier de conducteur de matériel de collecte ou de nettoyage ou d'assainissement***

La création d'une certification spécifique, adaptée aux caractéristiques des métiers, vise à répondre aux besoins de reconnaissance du métier pour faciliter le recrutement, fidéliser le personnel et faciliter la promotion professionnelle au sein du secteur.

A la différence du CAP Gestion des Déchets et de la Propreté Urbaine et du CAP Agent d'Assainissement et de Collecte des Déchets Liquides Spéciaux qui préparent à l'exercice de métiers d'agents d'entretien, de nettoyage urbain ou

d'assainissement, le titre de conducteur de matériel de collecte ou de nettoyage ou d'assainissement est adapté aux spécificités du métier.

Les formations Permis C et FIMO -Formation Initiale Minimum Obligatoire-, indispensables à l'exercice du métier, n'intègrent pas les compétences du cœur de métier, d'autant que dans un terme prochain il n'y aura plus de FIMO spécifique (septembre 2009).

Le diplôme de CAP conducteur routier ne peut correspondre aux spécificités du métier, à savoir la conduite d'un véhicule associée à la réalisation d'une prestation dans le domaine de la propreté.

Par ailleurs, la branche professionnelle ne dispose **à ce jour d'aucune certification spécifique.**

## **2) Cette certification est-elle pertinente aujourd'hui au vu du champ professionnel ?**

---

### A. Evolutions de la certification jusqu'à sa forme actuelle

Des collaborations entre le Campus Veolia et le GIP FCIP CAFOC de Toulouse, menées dans le cadre du partenariat entre le Ministère de l'éducation nationale et le groupe VEOLIA, ont été les bases fondatrices à la définition de la présente certification, à savoir :

- La préparation de 24 professionnels à exercer le métier, par une formation en alternance, -trois promotions successives-, réalisée par le Campus Veolia
- La validation de cette formation par une certification rectoriale de l'académie de Toulouse, laquelle tenait compte des exigences du dépôt d'un titre au RNCP : 20 candidats ayant obtenu la certification rectoriale
- La présentation d'un candidat à cette certification rectoriale par une démarche de type VAE intégrant un accompagnement (méthodologue et expert)
- La préparation et la tenue du jury de certification rectoriale : 4 réunions du jury : 21/11/2007 – 26/06/2008 – 17/09/2008 -01/10/08

## **3) Système de veille mis en place par l'autorité délivrant la certification pour ajuster la certification aux évolutions du métier et des fonctions et des activités visé(es)**

---

### A. Description du dispositif

Le dispositif de veille envisagé permettra de suivre les évolutions du métier et de son environnement socio-économique, afin d'ajuster la certification.

Il permettra de suivre les évolutions

- du métier en terme qualitatif
- des réglementations qui encadrent les activités
- en besoins de recrutement

Cette veille sera organisée au travers de

- la collecte et l'analyse des travaux des observatoires de la FNSA -Fédération Nationale des Syndicats de l'Assainissement- et du FNADE –Fédération Nationale des Activités de Dépollution et de l'Environnement-
- relations régulières avec le groupe Veolia Propreté et avec le Campus Veolia
- la collecte et l'analyse de relations emploi-formation avec le Carif-Oref de Midi-Pyrénées
- l'analyse des informations recueillies auprès des membres des jurys et des membres du conseil de perfectionnement

## B) Présentation du conseil de perfectionnement (ou équivalent)

### ❖ Composition (nom et qualité des personnes)

Représentant de la formation professionnelle continue de l'EN	Mr Bressolles, DAFPIC
Représentant de la FNSA et de la FNADE	Mr Brulefert
Représentant salarié du SNAD	Mr Coste
Représentant du CARIF OREF	Mme Loïdi, Présidente
Représentant du CNFPT	Mr Verger, responsable régional
Représentants d'entreprises	Mme Sauvart, responsable RH Veolia Propreté
	Mme Galtier, Campus Véolia
Représentant des salariés	Mme Cazard, UR CFDT

Le conseil de perfectionnement, présidé par le Délégué Académique à la Formation Professionnelle Initiale et Continue, s'est réuni, pour la première fois le 7 octobre 2008 ; à l'ordre du jour : la présentation du métier (vidéo, référentiel métier), l'image des métiers, les besoins de main d'œuvre.

Il a fixé ses règles de fonctionnement et ses fréquences de réunion.

### ❖ Attributions statutaires

- Analyse des informations issues du système de veille
- Mesure des incidences de ces informations sur la certification
- Analyse quantitative et qualitative des candidats à la certification
- Analyse de l'insertion et de l'évolution professionnelle des titulaires de la certification

### ❖ Fréquence des consultations

Une fois / an

## FICHE 6 INGENIERIE : REFERENTIEL D'ACTIVITES ET REFERENTIEL DE CERTIFICATION

Le conducteur de matériel de collecte ou de nettoyage ou d'assainissement a pour **mission principale** de conduire des véhicules et des matériels permettant d'assurer des prestations de collecte ou de nettoyage ou d'assainissement dans le respect des règles de sécurité et avec une relation client de qualité.

### I – LE REFERENTIEL D'ACTIVITES ET DE COMPETENCES

A la présentation globale des 4 activités cœur de métier est associé un descriptif des compétences nécessaires à leur mise en œuvre. C'est la combinaison des compétences qui permet d'accomplir les activités de ce métier avec performance.

### II – LE REFERENTIEL DE CERTIFICATION

Pour valider le titre de « conducteur de matériel de collecte ou de nettoyage ou d'assainissement » à l'issue d'une formation, l'évaluation contient 8 épreuves distinctes.

Des épreuves se réalisent en cours de formation, d'autres en fin de formation. Certaines sont des épreuves écrites, d'autres se réalisent au travers de mise en situation d'opérations.

Certaines épreuves seront spécifiques à la fonction exercée : collecte de déchets (ménagers ou industriels), nettoyage et assainissement.

Des épreuves sont spécifiques à chacune des 4 activités cœur de métier ; d'autres sont transverses aux 4 activités.

Certaines compétences sont ainsi évaluées selon plusieurs modalités d'évaluation.

## ACTIVITE n°1 : préparation de l'intervention

REFERENTIEL D'ACTIVITES		REFERENTIEL DE CERTIFICATION		
ACTIVITE et TACHES	COMPETENCES ASSOCIEES AUX ACTIVITES ET TACHES	COMPETENCES OU CAPACITES QUI SERONT EVALUEES	MODALITES D'EVALUATION	CRITERES D'EVALUATION
<p><b>ACTIVITE n°1 :</b>  <b>Prépare son intervention selon les instructions de son responsable hiérarchique et les procédures en vigueur</b>                      (procédures réglementaires et internes à l'entreprise)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Analyse la tournée ou le chantier à réaliser</li> <li>✓ Met en œuvre les consignes de sécurité : vérifie la présence et l'état des équipements de protection individuels de l'équipage</li> <li>✓ Vérifie l'état du véhicule et des matériels</li> <li>✓ Renseigne les documents d'exploitation (check list, feuille de tournée, disque, ...)</li> </ul>	<p>Analyser et repérer les éléments significatifs de la demande : identification du client, nature du service, nature de la prestation, nature du marché</p> <p>Proposer une organisation optimale de la tournée ou du chantier  <i>Selon la nature du service et selon l'organisation du travail en vigueur</i></p> <p>Choisir le véhicule et le matériel adapté à la prestation</p> <p>Diagnostiquer et contrôler l'état de fonctionnement des véhicules, équipements et accessoires</p> <p>Informier et expliquer aux équipiers des consignes de sécurité pour réaliser la prestation selon les règles en vigueur, en général et spécifiques à l'entreprise</p> <p>Estimer les risques, concernant l'hygiène de vie, alerter et appliquer des mesures de prévention ou de sauvegarde</p>	<p>Toutes les compétences seront évaluées sauf :</p> <p>Proposer une organisation optimale de la tournée ou du chantier</p> <p>Estimer les risques concernant l'hygiène de vie, alerter et appliquer des mesures de prévention ou de sauvegarde</p>	<p>Mise en situation professionnelle <b>(E 1)</b>  <i>Evaluation en fin de formation</i>                      Simulation d'une prise de service (durée 1h30)</p> <p>4 types de simulation : collecte ordures ménagères ou collecte déchets industriels ou nettoyage ou assainissement</p> <p><u>Epreuves transverses aux 4 activités :</u></p> <p>1- Epreuve écrite (1h) <b>(Ea)</b>  <i>En cours de formation</i>                      Tests portant sur :                      « se repérer dans l'entreprise »</p> <p>2- Epreuve écrite (1h) <b>(Eb)</b>  <i>En fin de formation</i>                      Tests portant sur :                      « maîtriser le cadre réglementaire »</p> <p>3- Evaluation en situation professionnelle <b>(Ec)</b>                      Le tuteur en entreprise observe et évalue les comportements professionnels.                      Une grille d'évaluation fournie par le certificateur est utilisée et maîtrisée par le tuteur.</p>	<p><i>Les critères d'évaluation portent sur la technicité, la sécurité, le respect de l'environnement, la qualité de service.</i>                      Les évaluateurs vérifient que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La conformité et des EPI et EPC est effective et justifiée.</li> <li>- La check-list de contrôle du véhicule et des équipements est correctement renseignée avec justification de l'importance de ces vérifications vis-à-vis de la prestation à réaliser.</li> <li>- Les métiers, services et prestations de l'entreprise sont connus</li> <li>- La demande de service est analysée et les moyens à mobiliser sont sélectionnés.</li> <li>- Les impacts des activités humaines sur l'environnement sont identifiés.</li> <li>- L'identification des documents de gestion de l'activité est correctement réalisée et le cheminement des documents est connu.</li> </ul>

## ACTIVITE n°2 : conduite d'un véhicule poids lourd

REFERENTIEL D'ACTIVITES		REFERENTIEL DE CERTIFICATION		
ACTIVITE et TACHES	COMPETENCES ASSOCIEES AUX ACTIVITES ET TACHES	COMPETENCES OU CAPACITES QUI SERONT EVALUEES	MODALITES D'EVALUATION	CRITERES D'EVALUATION
<p><b>ACTIVITE n°2 :</b></p> <p><b>Conduit un véhicule poids lourd</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Détermine l'itinéraire le mieux adapté</li> <li>✓ Conduit selon les règles de sécurité et le cadre réglementaire</li> </ul>	<p>Déterminer un itinéraire à partir d'un GPS et construire son emploi du temps</p> <p>Adapter sa conduite à la mise en œuvre de la prestation et à son environnement spécifique</p> <p>Conduire de façon souple et sécuritaire en respect total du code la route</p> <p>Conduire et effectuer les manœuvres adéquates pour sécuriser les personnes et le matériel</p> <p>Maîtriser son véhicule quelles que soient les situations et les aléas</p> <p>Agir avec des comportements adaptés en situation d'accident</p> <p>Rédiger un constat amiable</p> <p>Pré-diagnostiquer une panne</p> <p>Mettre en œuvre les bonnes pratiques de gestes et postures pour assurer sa sécurité, celles des personnes présentes dans l'environnement professionnel et prévenir l'usure professionnelle</p>	<p>Toutes les compétences seront évaluées</p>	<p>Epreuve écrite (1h) (E 2.1) <i>Evaluation en cours de formation</i></p> <p>Mise en situation professionnelle (E 2.2) <i>Evaluation en cours de formation</i> Le candidat effectue un circuit défini par l'examinateur de 45 mn environ avec un véhicule adapté à la réalisation de la prestation : observation et questions sur des connaissances.</p> <p>4 types de simulation : collecte ordures ménagères ou collecte déchets industriels ou nettoyage ou assainissement</p> <p><u>Epreuves transverses aux 4 activités :</u></p> <p>1- Epreuve écrite (1h) (Ea) <i>En cours de formation</i> Tests portant sur : « se repérer dans l'entreprise »</p> <p>2 - Epreuve écrite (1h) (Eb) <i>En fin de formation</i> Tests portant sur : « maîtriser le cadre réglementaire »</p> <p>3- Evaluation en situation professionnelle (Ec) Le tuteur en entreprise observe et évalue les comportements professionnels. Une grille d'évaluation fournie par le certificateur est utilisée et maîtrisée par le tuteur.</p>	<p><i>Les critères d'évaluation portent sur la technicité, la sécurité, le respect de l'environnement, la qualité de service.</i></p> <p>Les évaluateurs vérifient que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La préparation de la conduite est correctement réalisée (vérifications, réglages, ...)</li> <li>- Les règles de conduite sont correctement appliquées</li> <li>- Les gestes et postures adéquats sont adoptés (montée et descente du véhicule, position au volant)</li> <li>- La conduite à droite est assurée correctement (fonction nettoyage)</li> <li>- Les notions de mécanique générale sont mobilisées à bon escient</li> <li>- Les acteurs du contrôle routier sont nommés et leurs missions identifiées et les principales infractions sont décrites</li> <li>- La procédure et les comportements à tenir en cas d'accident sont décrits.</li> </ul>

**ACTIVITE n°3 : réalisation de l'intervention (collecte ou nettoyage ou assainissement)**

REFERENTIEL D'ACTIVITES		REFERENTIEL DE CERTIFICATION		
ACTIVITE et TACHES	COMPETENCES ASSOCIEES AUX ACTIVITES ET TACHES	COMPETENCES OU CAPACITES QUI SERONT EVALUEES	MODALITES D'EVALUATION	CRITERES D'EVALUATION
<p><b>ACTIVITE n°3 :</b></p> <p><b>Réalise son intervention avec des matériels et outils spécifiques aux prestations (collecte ou nettoyage ou assainissement) et selon les procédures en vigueur, avec des équipiers</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Identifie les déchets ou les salissures (conformité avec la commande et le cadre réglementaire)</li> <li>✓ Utilise les matériels et outils adaptés à l'intervention en assurant la sécurité : la sienne, celle de l'équipage et des tiers</li> <li>✓ Vérifie le respect par les équipiers</li> </ul>	<p>Réaliser et sécuriser le service enlèvement de déchets ménagers ou industriels solides ou bien le service nettoyage ou bien le service assainissement</p> <p>Assurer la maintenance et le contrôle quotidien des véhicules et le signalement à sa hiérarchie d'anomalies ou de dysfonctionnements</p> <p>Assurer la procédure de déclassement et gérer une situation problème</p> <p>Mettre en œuvre les bonnes pratiques de gestes et postures pour réaliser la prestation en assurant sa sécurité, celles des personnes présentes dans l'environnement de l'intervention et prévenir l'usure</p> <p>Informers, expliquer et conseiller les usagers, les exploitants et les clients pour assurer une prestation de qualité, prévenir des conflits et le cas échéant, les gérer</p> <p>Gérer le temps dans une logique d'efficacité</p> <p>Utiliser les outils d'informatique embarquée</p>	<p>Toutes les compétences seront évaluées sauf :</p> <p>Assurer la maintenance préventive en relevant les témoins d'usure</p>	<p>Mise en situation professionnelle avec étude de cas <b>(E 3)</b></p> <p><i>Evaluation en fin de formation</i></p> <p>Le candidat effectue une prestation définie par l'examineur de 1h30 environ: observation et questions sur des connaissances. L'examineur tient différents rôles dans la mise en situation : exploitant, client, usager, ....</p> <p>4 types de prestation pour la mise en situation : collecte ordures ménagères ou collecte déchets industriels ou nettoyage ou assainissement</p> <p><u>Epreuves transverses aux 4 activités :</u></p> <p>1- Epreuve écrite (1h) <b>(Ea)</b></p> <p><i>En cours de formation</i></p> <p>Tests portant sur : « se repérer dans l'entreprise »</p>	<p><i>Les critères d'évaluation portent sur la technicité, la sécurité, le respect de l'environnement, la qualité de service.</i></p> <p>Les évaluateurs vérifient que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les contraintes de l'environnement de travail sont prises en compte et expliquées dans une situation habituelle et dans une situation exceptionnelle</li> <li>- Les matériels et équipements adéquats pour la prestation sont identifiés et justifiés</li> <li>- L'organisation dans la mise en œuvre de la prestation est expliquée et justifiée</li> <li>- Les modes opératoires et/ou procédures sont respectés dans la réalisation de la prestation et la qualité de la prestation est conforme au cahier des charges</li> <li>- Les risques sont correctement identifiés et les moyens de prévention associés sont adéquats</li> <li>- Les consignes en matière de sécurité pour les tiers et pour l'environnement sont respectées</li> <li>- Les éléments du cadre</li> </ul>

<p>des consignes pour la mise en œuvre des opérations ; il rappelle les consignes si besoin et, le cas échéant, il en signale le non respect</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Renseigne les documents d'exploitation</li> <li>✓ Identifie et gère les anomalies ou incidents matériels ou relationnels</li> <li>✓ Communique avec le client, le conseille et l'informe le cas échéant</li> <li>✓ Vérifie que le service est conforme aux exigences qualité de l'entreprise</li> </ul>			<p>2 - Epreuve écrite (1h) (Eb) <i>En fin de formation</i> Tests portant sur : « maîtriser le cadre réglementaire »</p> <p>3- Evaluation en situation professionnelle (Ec) Le tuteur en entreprise observe et évalue les comportements professionnels. Une grille d'évaluation fournie par le certificateur est utilisée et maîtrisée par le tuteur.</p>	<p>réglementaire de la profession sont appliqués à la situation</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les bons gestes et postures sont adoptés dans la mise en œuvre de la prestation</li> <li>- Les incidents et dysfonctionnements sont identifiés et tracés</li> <li>- Les déchets sont identifiés selon leur typologie et les procédés et techniques de tri sont correctement définis</li> <li>- Les étapes d'exploitation des filières de traitement de déchets sont correctement décrites et le devenir des produits et sous-produits identifiés</li> <li>- La procédure de déclassé est assurée (collecte ou assainissement)</li> <li>- La technique de bâchage et débâchage est correctement réalisée et en sécurité (déchets industriels)</li> <li>- Les documents sont correctement renseignés</li> </ul>
---	--	--	--	--

**ACTIVITE n°4 : mise en œuvre des opérations de contrôle et de «reporting» en fin d'intervention**

REFERENTIEL D'ACTIVITES		REFERENTIEL DE CERTIFICATION		
ACTIVITE et TACHES	COMPETENCES ASSOCIEES AUX ACTIVITES ET TACHES	COMPETENCES OU CAPACITES QUI SERONT EVALUEES	MODALITES D'EVALUATION	CRITERES D'EVALUATION
<p><b>ACTIVITE n°4 :</b></p> <p><b>Réalise les opérations de contrôle, d'entretien du véhicule et de «reporting» à la fin de son intervention</b> [retour au dépôt]</p> <p>✓ Vérifie l'état du véhicule et des matériels</p> <p>✓ Réalise le nettoyage du véhicule et du matériel</p> <p>✓ Renseigne et transmet les documents d'exploitation à sa hiérarchie</p>	<p>Assurer et organiser le lavage d'un véhicule (châssis, équipement et cabine)</p> <p>Contrôler un véhicule et ses équipements en fin d'intervention</p> <p>Renseigner les documents prévus selon les procédures en vigueur</p> <p>Elaborer et structurer un message écrit et oral avec les informations d'ordre technique pertinentes à transmettre</p>	<p>Toutes les compétences seront évaluées</p>	<p>Mise en situation professionnelle (E 4) <i>Evaluation en fin de formation</i></p> <p>Le candidat effectue une prestation définie par l'examineur de 1h30 environ: observation et questions sur des connaissances.</p> <p>4 types de simulation : collecte ordures ménagères ou collecte déchets industriels ou nettoyage ou assainissement</p> <p><u>Epreuves transverses aux 4 activités</u></p> <p>1- Epreuve écrite (1h) (Ea) <i>En cours de formation</i> Tests portant sur : « se repérer dans l'entreprise »</p> <p>2 - Epreuve écrite (1h) (Eb) <i>En fin de formation</i> Tests portant sur : « maîtriser le cadre réglementaire »</p> <p>3- Evaluation en situation professionnelle (Ec) Le tuteur en entreprise observe et évalue les comportements professionnels. Une grille d'évaluation fournie par le certificateur est utilisée et maîtrisée par le tuteur.</p>	<p><i>Les critères d'évaluation portent sur la technicité, la sécurité, le respect de l'environnement, la qualité de service.</i></p> <p>Les évaluateurs vérifient que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les activités de lavage, d'entretien et de maintenance de 1<sup>er</sup> niveau sont réalisées conformément aux procédures et consignes</li> <li>- La check list de contrôle du véhicule et des équipements est exhaustive</li> <li>- La maintenance préventive est expliquée au regard de ses enjeux des systèmes qualité</li> <li>- Les informations écrites sont pertinentes et correctement structurées</li> <li>- La transmission d'information à l'oral, auprès de l'agent d'exploitation est structurée et exhaustive</li> </ul>

## Récapitulatif du système de notation

	Nom des épreuves et notation correspondante				
<b>Activité n°1 :</b> Prépare son intervention selon les instructions de son responsable hiérarchique et les procédures en vigueur	E 1	<b>40 points</b>	E a	E b	E c
<b>Activité n°2 :</b> Conduit un véhicule poids lourd	E 2.1	<b>20 points</b>			
	E 2.2	<b>40 points</b>			
<b>Activité n°3</b> Réalise son intervention avec des matériels et outils spécifiques aux prestations (collecte, nettoyage ou assainissement) et selon les procédures en vigueur	E 3	<b>60 points</b>			
<b>Activité n°4</b> Réalise les opérations de contrôle, d'entretien du véhicule et de «reporting» à la fin de son intervention	E 4	<b>20 points</b>			
			<b>20 points</b>	<b>20 points</b>	<b>Conforme / Non conforme</b>
<b>240 points</b>					

### Obtention du titre :

Le titre est obtenu si la moyenne générale est  $>$  ou  $=$  à 12/20

Le titre n'est pas obtenu si la moyenne générale  $<$  ou  $=$  à 12/20

Le jury est souverain pour rattraper une moyenne générale inférieure à 12 dans le cas où le candidat a une évaluation « conforme » à l'épreuve Ec et s'il n'a pas porté atteinte à sa sécurité ou celle d'autrui lors des autres situations d'évaluation.

La non-conformité pour l'épreuve E c est éliminatoire.

## FICHE 7

### ARTICULATIONS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

#### **1) Identification des certifications comparables existant au même niveau**

---

A. En France

B. A l'étranger

#### **2) Equivalence instituée totale ou partielle avec d'autres certifications**

---

A. En France

B. A l'étranger

## FICHE 8

### ACCES A LA CERTIFICATION

#### 1) Sites géographiques des organismes préparant à la certification

- Campus VEOLIA Environnement de Jouy-Le-moutier (93)

#### Projets en cours :

- Campus VEOLIA Environnement VE Atlantique : Nantes et Tarbes
- AUTRES Campus
- GRETA

#### 2) Pré-requis

1/ Le candidat à la certification de « conducteur de matériel de collecte, nettoyage ou assainissement » est titulaire du **permis de conduire « Poids Lourd » (permis C)**.

2/ Le candidat, selon la fonction collecte ou nettoyage ou assainissement dont il sollicite la certification, sera titulaire des formations ou habilitations qui lui sont nécessaires pour exercer son emploi :

- FIMO - Formation Initiale Minimum Obligatoire- et FCOS - Formation Continue Obligatoire à la Sécurité,
- Formations spécifiques et réglementées pour chacune des fonctions collecte ou nettoyage et assainissement

#### 3) Défaillance d'un organisme préparant à la certification ou de l'autorité délivrant la certification

En cas de défaillance d'un organisme, le GIP FCIP CAFOC de Toulouse informera les candidats préparant la certification des lieux où se déroule une formation.

En cas d'impossibilité de déplacement, le candidat sera informé de la possibilité de présenter sa candidature au jury dans le cadre d'une VAE ; la procédure de traçabilité dans l'emploi sera alors explicitée.

## **FICHE 9**

### **VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE (VAE)**

#### **1) Préciser les conditions de recevabilité de la demande des candidats**

---

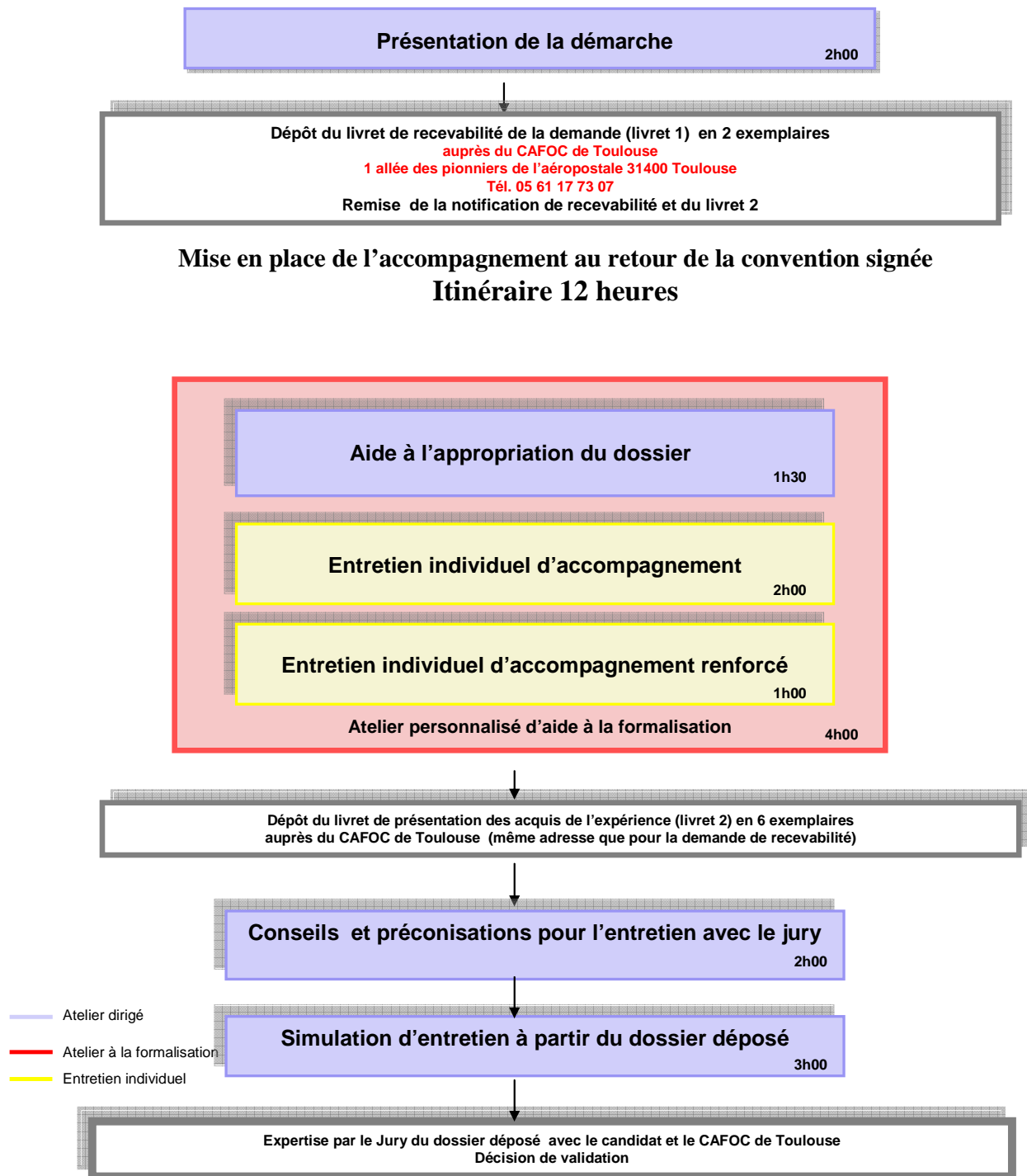
Le GIP FCIP CAFOC de Toulouse a choisi les conditions de droit commun mentionnées dans le « livret1 » de l'Education Nationale, avec un délai de réponse inférieur à un mois.

Expérience de 3 années au moins en rapport direct avec la certification, au moment de la demande de recevabilité.

Attester des pré requis, à savoir être titulaire :

- du permis de conduire « Poids Lourd » (permis C).
- des formations ou habilitations qui lui sont nécessaires pour exercer son emploi :
  - FIMO - Formation Initiale Minimum Obligatoire- et FCOS - Formation Continue Obligatoire à la Sécurité,
  - Formations spécifiques et réglementées pour chacune des fonctions collecte ou nettoyage et assainissement

## 2) Description de la procédure de VAE



### **3) Au regard des compétences décrites (fiche 6), donner quelques exemples de preuves sur lesquelles se base le jury.**

---

La description des activités au travers du « livret 2 – Education Nationale » au regard des activités « cœur de métier » et des situations professionnelles caractéristiques (cf. fiche 4)

### **4) En cas de validation partielle**

---

#### A. Préconisations que donnera le jury pour des contrôles complémentaires

Le jury a un rôle de conseil auprès du candidat, selon les termes de la démarche VAE.

Le jury préconisera des formations complémentaires ou bien des expériences professionnelles complémentaires avant de présenter un dossier complémentaire, et ce, dans un délai global de 5 années.

#### B. Durée de validité des décisions

Cinq années

☞ Tenir à disposition de l'instructeur le dossier de VAE.

## FICHE 10

### COMPOSITION DU JURY DELIVRANT LA CERTIFICATION

#### 1) Règles de constitution du jury

Qualité du président du jury et mode de désignation : Directeur des Etudes du CAFOC, désigné par la directrice du GIP FCIP et le Délégué académique à la formation professionnelle initiale et continue, représentants le Recteur de l'Académie de Toulouse.

Nombre de personnes composant le jury : 6 personnes avec la parité femmes/hommes.

Pourcentage de membres extérieurs à l'autorité délivrant la certification : 50 %

Répartition des représentants des salariés et des employeurs en pourcentage : 50 % de représentants salariés / 50 % de représentants des employeurs

La composition du jury est identique quelle que soit la voie d'accès à la certification (par expérience, après un parcours de formation, ...).

#### 2) Récapitulatif

VOIES D'ACCES	OUI	NON	COMPOSITION DU JURY
Après un parcours de formation initiale (sous statut d'élève ou d'étudiant)		<input checked="" type="checkbox"/>	
En contrat d'apprentissage	<input checked="" type="checkbox"/>		Le jury est présidé par le Directeur des Etudes du CAFOC Il est composé à parts égales de <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Tuteurs en entreprise et formateurs intervenant en formation</li> <li>▪ Professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et salariés après consultation des organisations représentatives</li> <li>▪ Hommes et femmes</li> </ul>
Après un parcours de formation continue	<input checked="" type="checkbox"/>		
En contrat de professionnalisation	<input checked="" type="checkbox"/>		
Par candidature individuelle	<input checked="" type="checkbox"/>		
Par expérience <i>Date de mise en place : Mars 2008</i>	<input checked="" type="checkbox"/>		

#### 3) Document remis aux lauréats

Le document remis aux lauréats est une certification rectorale, dans l'attente de l'inscription du titre au répertoire national.

Une fois le titre inscrit au répertoire, le document sera modifié en conséquence.



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



**ACADEMIE DE TOULOUSE**  
**CAFOC : Centre Académique de FORMation Continue**

Le Président du Jury certifie que

**M.**  
Né(e) le

A obtenu le par décision du Jury, la certification rectorale :

**« CONDUCTEUR DE MATERIEL DE COLLECTE OU DE NETTOIEMENT OU D'ASSAINISSEMENT »**

Le Président du Jury,  
Jean-Yvon CABIOC'H

Le Recteur,  
Chancelier des Universités,  
Olivier DUGRIP

\_\_\_\_\_  
*Signature*

\_\_\_\_\_  
*Signature*

Fait à Toulouse, le

## FICHE 11

### PARCOURS INDIVIDUEL DES TITULAIRES DE LA CERTIFICATION

**Année de la délivrance de la certification (toutes voies d'accès confondues) : 2007**

**Informations mises à jour à la date du : 10 octobre 2008**

**A renseigner pour les titulaires de la certification après formation :**

Date d'entrée : 4 juin 2007

Date de sortie : 21 novembre 2007

Site : Toulouse

Initiales des titulaires de la certification	Origine des candidats		Emploi 1 mois après l'octroi du titre (décembre 2007)				Emploi actuel (septembre 2008)			
	Diplôme ou niveau d'études	Expérience professionnelle	Fonction	Statut	Initiales de l'entreprise Et Secteur d'activités	Rémunération brute annuelle	Fonction	Statut	Initiales de l'entreprise Et Secteur d'activités	Rémunération brute annuelle
TP	BEP		Conducteur	114	OLR (collecte des déchets)	25 340	Conducteur	114	OLR (collecte des déchets)	27 178
ML	CAP agent de sécurité incendie		Conducteur	107	OA (collecte des déchets)	22 618	Conducteur	110	OA (collecte des déchets)	25 211
YA	Licence STAPS		Equipier Conducteur	107	OMP (collecte des déchets)	17 770	Equipier Conducteur	107	OMP (collecte des déchets)	18 954
PM	CAP soudeur		Conducteur	110	OA (collecte des déchets)	20 000	Changement d'entreprise (contact en cours)			
ST	CAP pâtissier		Equipier Conducteur	107	SVE (collecte des déchets)	19 302	Equipier Conducteur	107	SVE (collecte des déchets)	21 438
GD	Terminale STAE		Conducteur	110	OA (collecte des déchets)	19 075	Conducteur	110	OA (collecte des déchets)	21 221
BL	CAP boucher		Conducteur	110	OMP (collecte des déchets)	17 988	Conducteur	110	OMP (collecte des déchets)	21 304
MT	BEP métreur dessinateur		Conducteur	110	OMP (collecte des déchets)	18 844	Conducteur	110	OMP (collecte des déchets)	21 382

**Année de la délivrance de la certification (toutes voies d'accès confondues) : 2008**  
**Informations mises à jour à la date du : 10 octobre 2008**

**A renseigner pour les titulaires de la certification après formation :**

Date d'entrée : 14 janvier 2008

Date de sortie : 26 juin 2008

Site : Toulouse

Initiales des titulaires de la certification	Origine des candidats		Emploi 1 mois après l'octroi du titre (juillet 2008)				Emploi actuel (septembre 2008)			
	Diplôme ou niveau d'études	Expérience professionnelle	Fonction	Statut	Initiales de l'entreprise Et Secteur d'activités	Rémunération brute annuelle	Fonction	Statut	Initiales de l'entreprise Et Secteur d'activités	Rémunération brute annuelle
SB	CAP – BEP Carrossier peintre	Bancheur (2 ans), Mouleur (2 ans)	Ripeur chauffeur	107	SVE (Collecte des déchets)	20 202	Ripeur chauffeur	107	SVE (Collecte des déchets)	20 202
DC	Bac STT	Ouvrier agricole (3 saisons), Cariste logistique (2 ans)	Conducteur	118	OA (Collecte des déchets)	21 711	Conducteur	118	OA (Collecte des déchets)	21 711
TM	BEP Jardin espaces verts		Conducteur	110	OA (Collecte des déchets)	25 575	Conducteur	110	OA (Collecte des déchets)	25 575
BS	BEP MSMA	Conducteur engin (5 ans), chauffeur livreur (1 an)	Conducteur	118	SVE (Collecte des déchets)	28 988	Conducteur	118	SVE (Collecte des déchets)	28 988
CF	CAP cuisinier	Agent d'embouteillage (4 ans), agent de fabrication (6 ans)	Conducteur	114	OA (Collecte des déchets)	21 121	Conducteur	114	OA (Collecte des déchets)	21 121
EB	CAP conduite routière	Chauffeur (14 ans)	Conducteur	114	SVE (Collecte des déchets)	21 396	Conducteur	114	SVE (Collecte des déchets)	21 396

**Année de la délivrance de la certification (toutes voies d'accès confondues) : 2008**  
**Informations mises à jour à la date du : 10 octobre 2008**

**A renseigner pour les titulaires de la certification après formation :**

Date d'entrée : 10/12/2007

Date de sortie : 25/09/2008

Site : VEOLIA PROPLETE CENTRE OUEST - ORLEANS

Initiales des titulaires de la certification	Origine des candidats		Emploi en début de formation				Emploi actuel (septembre 2008)			
	Diplôme ou niveau d'études	Expérience professionnelle	Fonction	Statut	Initiales de l'entreprise Et Secteur d'activités	Rémunération brute annuelle	Fonction	Statut	Initiales de l'entreprise Et Secteur d'activités	Rémunération brute annuelle
BACKELAN D Gilbert	BEP Electro mécanique	Magasinier – commerçant – electricien (33ans)	Ripeur	Ouvrier non qualifié	SOCCOIM	17238	Chauffeur Déchets Industriels	Ouvrier qualifié	SOCCOIM	18962
PRENANT Christelle	CAP/BEP comptable	Opératrice de prod – serveuse – préparatrice cdes – (15 ans)	Ripeur	Ouvrier non qualifié	SOCCOIM	17238	Chauffeur Déchets Industriels	Ouvrier qualifié	SOCCOIM	18962
REKBI Mohamed	sans	Agent de centre de tri (6 ans)	Agent de centre de tri	Ouvrier non qualifié	SOCCOIM	18430	Chauffeur Déchets Industriels	Ouvrier qualifié	SOCCOIM	20099
MUNOZ Jonathan	CAP mécanique auto	Manutentionnaire – cariste (3 ans)	Ripeur	Ouvrier non qualifié	SOCCOIM	17238	Chauffeur Déchets Industriels	Ouvrier qualifié	SOCCOIM	18962
DEME Daniel	CAP tapissier	Tapissier décorateur (24 ans)	Ripeur	Ouvrier non qualifié	SOCCOIM	17238	Chauffeur Déchets Industriels	Ouvrier qualifié	SOCCOIM	18962
MAYINDU Jean	Institut technique arts et métiers – option peinture au Congo	Artisan peintre au Congo + France (19 ans)	Ripeur	Ouvrier non qualifié	SOCCOIM	17015	Chauffeur Propreté Urbaine	Ouvrier qualifié	SOCCOIM	18962

**Année de la délivrance de la certification (toutes voies d'accès confondues) : 2008**  
**Informations mises à jour à la date du : 10 octobre 2008**

Candidat s'étant présenté à la certification suite à un accompagnement de type VAE le 01/10/2008

Site : Toulouse

Initiales des titulaires de la certification	Origine des candidats		Emploi 1 mois après l'octroi du titre (septembre 2008)				Emploi actuel (septembre 2008)			
	Diplôme ou niveau d'études	Expérience professionnelle	Fonction	Statut	Initiales de l'entreprise Et Secteur d'activités	Rémunération brute annuelle	Fonction	Statut	Initiales de l'entreprise Et Secteur d'activités	Rémunération brute annuelle
J DC	AUCUN	13 ans	Conducteur		SARP	27569,72	Conducteur		Conducteur	27569,72

## FICHE 12

# DISPOSITIF DE SUIVI ET PARCOURS DES TITULAIRES DE LA CERTIFICATION

### 1) Dispositif de suivi des titulaires de la certification

- Mise en place d'une base de données (fichier) permettant d'organiser le suivi des titulaires de la certification.
- Mise à jour des informations au moins une fois par an après enquête.
- Présentation des résultats du traitement des données au Conseil de Perfectionnement.

### 2) Utilisation de ce dispositif

Dans l'attente de l'inscription du titre au RNP, nous indiquons ici les éléments issus du suivi des titulaires de la certification rectorale.

#### A. Évolution du placement des titulaires de la certification sur les trois dernières promotions au moins

L'analyse du suivi des titulaires de la certification sera prise en compte dans le cadre du conseil de perfectionnement, pour l'évolution de la certification.

21 personnes sont aujourd'hui titulaires d'une certification rectorale délivrée par un jury sous l'égide du GIP FCIP CAFOC de Toulouse.

#### B. Analyse globale des placements

Année de certification rectorale	Nombre total de titulaires de la certification	Nombre de titulaires exerçant les activités visées	Rémunération brute annuelle moyenne des titulaires exerçant les activités visées
2007	8	8	22 384 €
2008	13	13	21 651 €

#### C. Commentaires

Un des 21 salariés a quitté le groupe Veolia ; il poursuit son activité de conducteur, mais dans une autre entreprise.

Les salariés de la 1<sup>ère</sup> promotion, presque une année après l'octroi de la certification rectorale, ont tous vu leur rémunération annuelle s'accroître et la moyenne des rémunérations est passée de 18 992 € à 22 384 €. Ainsi, la reconnaissance des compétences s'est notamment traduite au travers de la rémunération.

### 3) Répartition des titulaires de la certification selon la voie d'accès

Année de la certification rectorale	Formation sous statut d'élève ou d'étudiant dont contrat d'apprentissage	Formation continue dont contrat de professionnalisation	Candidature individuelle	VAE	Nombre total de titres
2007		8			8
2008		16 dont 10 en contrats de professionnalisation		1	13

## FICHE 13

### RESUME DESCRIPTIF DE LA CERTIFICATION (FICHE REPERTOIRE)

#### Intitulé (cadre 1)

CONDUCTEUR DE MATERIEL DE COLLECTE  
OU DE NETTOIEMENT OU D'ASSAINISSEMENT

#### Autorité responsable de la certification (cadre 2)

GIP FCIP CAFOC de Toulouse

#### Qualité du(es) signataire(s) de la certification (cadre 3)

Directeur des études du CAFOC de Toulouse

#### Niveau et/ou domaine d'activité (cadre 4)

Niveau : V

Code NSF : 343 t

#### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétences acquis (cadre 5)

##### Liste des activités visées par le titre

Le Conducteur de Matériel de Collecte ou de Nettoyement ou d'Assainissement est un professionnel qualifié qui :

- Conduit des véhicules poids lourd de collecte et transport de :
  - **déchets municipaux** (provenant des ménages et des collectivités) **en porte à porte** ainsi qu'en **points d'apport volontaire** (colonnes à verre, journaux magazines, ...),
  - déchets provenant des **activités professionnelles** : déchets industriels, déchets dangereux
- Conduit des véhicules de **nettoyement** : balayeuses et laveuses poids lourd.
- Conduit des véhicules et effectue des **opérations d'assainissement**. Il collecte et transporte des **déchets liquides** issus de l'entretien des réseaux d'assainissements des collectivités, des industriels et des particuliers ainsi que les déchets liquides issus des activités industrielles.

Il exerce ainsi une des 3 fonctions distinctes : collecte ou nettoyage ou assainissement. Ce qui distingue chacune des fonctions, c'est la nature du déchet collecté et le type de matériel utilisé.

## Compétences ou capacités évaluées

Le conducteur :

1. Prépare son intervention selon les instructions de son responsable hiérarchique et les procédures en vigueur (procédures réglementaires et internes à l'entreprise)
2. Conduit un véhicule poids lourd
3. Réalise son intervention avec des matériels et outils spécifiques aux prestations (collecte ou nettoyage ou assainissement) et selon les procédures en vigueur
4. Réalise les opérations de contrôle, d'entretien du véhicule et de «reporting» à la fin de son intervention [retour au dépôt]

## **Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat (cadre 6)**

### Secteurs d'activités

- Entreprises privées spécialisées dans les « services à l'environnement » en activité principale ou accessoire, collectivités territoriales, entreprises de transports spécialisées dans le transport de déchets industriels, compagnie des eaux (pour la fonction assainissement), sociétés du secteur des travaux publics (pour la fonction nettoyage), entreprises de traitement de produits chimiques (pour la fonction collecte).

### Types d'emplois accessibles

- Conducteur de matériel de collecte de déchets ménagers ou de déchets industriels
- Conducteur de matériel de nettoyage
- Conducteur de matériel d'assainissement
- Chauffeur poids lourd spécialisé dans la collecte de déchets industriels

### Codes des fiches ROME les plus proches (5 au maximum) :

- 43113 - 43114
- 11213 - 11214

### Réglementation d'activités

Etre titulaire de :

- permis de conduire «Poids Lourd» (permis C)
- « Formation Initiale Minimum Obligatoire » à la sécurité (FIMO) recyclée tous les 5 ans par la «Formation Continue Obligatoire à la Sécurité» (FCOS).

Ces exigences constituent un pré requis incontournable pour acquérir le titre.

- Certificat de formation pour le transport de marchandises dangereuses (formation obligatoire au titre de l'ADR -*Accord européen relatif au transport de marchandises dangereuses par route, dit ADR-*), dans le cas où le conducteur doit assurer des prestations de collecte et de transport de déchets dangereux.
- CACES -Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité-. Recommandation R. 390 en fonction du type de collecte.
- Sauveteur Secouriste du Travail (SST) recommandé

## Modalités d'accès à cette certification

### Descriptif des composantes de la certification :

La certification, après un parcours de formation, comprend plusieurs composantes :

- Composante primordiale : des mises en situation professionnelle en cours ou en fin de formation correspondantes à chacune des 4 principales activités du métier et prenant en compte les spécificités liées à la nature des prestations (collecte ou nettoyage ou assainissement)
- Composante complémentaire : des tests de connaissances qui concourent à évaluer les capacités des candidats
- Composante de synthèse : une évaluation en situation de travail réel, effectuée conjointement par le tuteur et un formateur, qui permet de juger globalement la conformité ou non-conformité des comportements professionnels et notamment au regard de la sécurité (la sienne ou celle d'autrui).
- Entretien avec le jury

Pour la VAE, la certification s'appuie sur :

- un dossier (« livret 2 Education Nationale) décrivant les activités au regard du « cœur de métier » et des situations professionnelles caractéristiques
- un entretien avec le jury

Le bénéfice des composantes acquises peut être gardé 5 ans.

Conditions d'inscription à la certification	Oui	Non	
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		<input checked="" type="checkbox"/>	Le jury de 6 personnes est présidé par le Directeur des Etudes du CAFOC Il est composé à parts égales de <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Tuteurs en entreprise et formateurs intervenant en formation</li> <li>▪ Professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et salariés après consultation des organisations représentatives</li> <li>▪ Hommes et femmes</li> </ul>
En contrat d'apprentissage	<input checked="" type="checkbox"/>		
Après un parcours de formation continue	<input checked="" type="checkbox"/>		
En contrat de professionnalisation	<input checked="" type="checkbox"/>		
Par candidature individuelle			
Par expérience	<input checked="" type="checkbox"/>		
<i>Date de mise en place : mars 2008</i>			

**Liens avec d'autres certifications  
(cadre 8)**

**Accords européens ou internationaux  
(cadre 9)**

**Base légale (cadre  
10)**

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Références autres :

**Pour plus d'information  
(cadre 11)**

Statistiques :

Autres sources d'informations :

Lieu(x) de certification : GIP FCIP CAFOC de Toulouse

Lieu(x) de préparation à la certification déclaré(s) par l'organisme certificateur :

- Campus VEOLIA Environnement de Jouy-Le-moutier (93)
- Campus VEOLIA Environnement VE Atlantique : Nantes et Tarbes
- Autres Campus
- GRETA

Historique :

**Liste des liens sources  
(cadre 12)**

Site Internet de l'autorité délivrant la certification  
[www.greta.ac-toulouse.fr](http://www.greta.ac-toulouse.fr)